

LE JUGE, L'ÉCRAN ET LA CAVERNE 289w9



François MARTINEAU
Avocat au barreau de Paris, associé,
Lussan, ancien secrétaire de la
Conférence du stage

“ *Le magistrat, surtout en période de turbulence politique, doit veiller, non à s'abstraire des médias, d'internet et des réseaux sociaux, mais à en relativiser le contenu parfois hystérique* ”

Dans l'une de ses *Mercuriales*, le chancelier d'Aguesseau soulignait que la prévention constituait un danger redoutable pour le magistrat à l'instant de remplir son office ; il recommandait en conséquence à ses pairs de se livrer, au préalable, à un travail sur soi dans leur « camera obscura », il leur importait de chasser de leur esprit tout préjugé, tout parti pris, de ne pas laisser court à leurs émotions ; il fallait surtout qu'ils se gardent de céder à la puissance trompeuse de leur imagination et de prendre pour réalité ce qui n'était qu'apparence. Ces conseils, donnés il y a plus de trois siècles, sont toujours d'une étonnante actualité...

Ce travail sur soi-même, celui de la raison critique, est en effet d'autant plus nécessaire aujourd'hui que les médias, et plus particulièrement les médias sociaux pèsent de plus en plus sur nos esprits. De récentes études scientifiques ont mis en évidence les dangers grandissants d'internet : s'y exposent trop souvent des croyances arbitraires et sans fondement, des constructions fantasmatiques ou, plus grave, des propos qui procèdent surtout d'une volonté de manipulation, de travestissement du réel ou de désinformation. C'est, en matière judiciaire, l'expression d'une opinion sur un dossier qui doit plus aux a priori, à une idéologie politique ou à une éthique partisane qu'à une analyse juridique et méthodique des pièces qui le composent, surtout si ce dossier est couvert par le secret de l'enquête.

Aussi, le magistrat, surtout en période de turbulence politique, doit veiller, non à s'abstraire des médias, d'internet et des réseaux sociaux, mais à en relativiser le contenu parfois hystérique. Il fera la différence entre la parole d'un expert et celle d'un simple opinant, crédule vecteur d'une idéologie dont il est la victime. Il se préservera du piège de l'apparence qu'on lui tend : mettant sur le même plan toutes les thèses qui s'expriment, internet conduit par définition au relativisme, de sorte que l'indécis peut avoir tendance à se rapporter à la loi du plus grand nombre, c'est-à-dire bien trop souvent à ceux qui ont exprimé une opinion sans légitimité pour le faire.

Tout auxiliaire de justice, magistrat ou avocat, doit se garder de donner à ces apparences numériques plus de crédit qu'elles n'en méritent. Souvenons-nous de l'allégorie platonicienne, de ces hommes enchaînés au fond de la caverne, décrite dans *La République* : le sage, lui, a vite compris que ce qu'il voit sur les murs de cette grotte ne sont que des artifices, des illusions, les ombres portées de la réalité et que la vérité est ailleurs, à la lumière des idées.

Internet, certes, n'est pas une grotte sombre, mais n'empêche : l'exercice constant d'une raison épurée permettra toujours de nous libérer de l'emprise grandissante de ce flux d'images et de mots, projeté devant nos yeux, et qui défile si vite. Parfois, l'écran plat de nos ordinateurs ressemble si fort à la paroi d'une caverne ! ●